

MATÉRIAUX PLASTIQUES : PARE-CHOC, TUYAUX, ETC



Code de la nomenclature

- 16 01 19 Matières plastiques

Nature

Les plastiques représentent actuellement une part importante du poids total d'une automobile. Toutefois, il existe différentes sortes de plastiques selon leur utilisation :

- pare-chocs : Polyéthylène Haute Densité (PEhd), Polyéthylène Basse Densité (PEbd) et Polypropylène (PP),
- tableaux de bords, habillages intérieurs et extérieurs : Polychlorure de Vinyle (PVC) et PP,
- optiques de phares : Polycarbonates.

L'ensemble de ces déchets sont classés dans la catégorie des thermoplastiques qui fondent sous l'effet de la chaleur et reprennent leur rigidité en refroidissant.

Réglementation

Il n'existe aucune réglementation spécifique pour les pare-chocs et les plastiques non souillés des VHU. Il faut se référer à la réglementation générale sur les déchets.

Conseils pratiques

Les pare-chocs et plastiques non souillés doivent être séparés du reste du véhicule pour en faciliter le recyclage et stockés sous abri.

Exemples de traitement.

La valorisation matière

Ces déchets étant des thermoplastiques, ils présentent les caractéristiques adéquates pour être régénérés ou recyclés. Les recyclages possibles sont :

- PP et PE des pare-chocs : ils sont broyés, lavés, séparés et reformulés afin d'obtenir des granules de PP qui servent à fabriquer des pièces cachées de véhicules, des coffrages pour piscine, ...
- PP des tableaux de bords et habillages : ils sont broyés afin d'obtenir des granules utilisées dans la fabrication des pots de fleurs, des salons de jardin, ...
- PVC souple des tableaux de bords et habillages : ils sont broyés et utilisés dans la fabrication des semelles de chaussure, des tuyaux d'arrosage, ...